

Championnats suisses de concours multiple

Samedi/Dimanche 17/18 juin 2023

Stade Schützenmatte, Bâle



Schweizer Mehrkampf-
Meisterschaften 2023 Basel

Informations et directives

Important

Dossards :	Retrait des dossards au plus tard 60 minutes avant le début de la compétition ! Le retrait du dossard vaut comme appel – il n’y a pas de liste à cocher.
Callroom :	Les heures de Callroom doivent impérativement être respectées ; un chef d’équipe prend en charge les groupes au Callroom et les conduit tout au long de la compétition.
Hauteur minimale :	Il n’y a pas de limites de qualification. Il faut uniquement respecter, selon les directives, les hauteurs minimales au saut à la perche ; aucune hauteur inférieure ne sera mise en place.

1. Informations générales

1.1 Arrivée/Places de parc

Il n’y a pas de places de parc spéciales à disposition, mais il y a un assez grand nombre de places en zone bleue autour du stade.

Arrivée en train : depuis la gare CFF, prendre le tram No 8 jusqu’à l’arrêt „Bundesplatz“ (2 min. à pied jusqu’au stade).

1.2 Zone des athlètes/Vestiaires

Les vestiaires se trouvent dans les tribunes du stade :

Hommes : Rez-de-chaussée / Femmes : Sous-sol, tenir compte des indications.

Heures d’ouverture : Samedi, 17.06.2023 dès 07h30 / Dimanche, 18.06.2023 dès 07h30

1.3 Entrée

L’entrée dans le stade d’athlétisme est libre

1.4 Remise des dossards

La remise des dossards se trouve à l’entrée principale. Elle est ouverte les deux jours 90 minutes avant la première compétition (09h00).

1.5 Service sanitaire

Il y a un poste sanitaire sur le site du stade.

1.6 Assurance

L’assurance contre les accidents/vols est l’affaire des athlètes. Le CO décline toute responsabilité.

1.7 Restauration / Hébergement

Dans le stade, des stands de restauration chaude et froide sont à disposition. Les athlètes / entraîneurs doivent organiser eux-mêmes les éventuels souhaits d’hébergement (voir : Bael-Tourismus).

Leadingpartner

2. Directives aux athlètes

2.1. Règlements

Les championnats sont organisés dans cet ordre hiérarchique selon les règlements suivants :
Les présentes informations sur la compétition et les directives, RO 2022 y.c. fiches techniques, IWR 2022, World Athletics Technical and Competition Rules.

2.2. Appel/Dossards

Tous et toutes les athlètes s'annoncent personnellement **au plus tard 60 minutes** avant le début de leur première discipline à la remise des dossards (à l'entrée principale).
Le retrait du dossard vaut en même temps de Confirmation Board ; il n'y a pas d'autre coche à mettre !

Les dossards doivent être portés sans être pliés sur la poitrine, ils peuvent être portés à choix sur la poitrine ou sur le dos aux concours de saut. Un seul dossard est remis ; il est valable pour les deux jours !

2.3. Se présenter à la compétition (Callroom)

Les athlètes se rassemblent personnellement **30 minutes avant le début de la première discipline du concours au "Callroom"** (fin du passage vers le terrain d'échauffement/terrain de lancer) ; les différents groupes y sont pris en charge par un chef de groupe, qui les conduit sur l'installation.

Les chefs de groupe rassemblent leur groupe de manière autonome pour les disciplines suivantes (sans Callroom), généralement 10 minutes avant l'heure de concours pour les courses ou 30 minutes avant l'heure de début prévue des autres disciplines (perche : 60 min) pour le groupe. La place de rassemblement des groupes se trouve à la fin du passage vers le terrain d'échauffement/terrain de lancer.

2.4. Échauffement / Lancers de réglage

L'échauffement est autorisé uniquement sur les terrains annexes signalés à cet effet et la halle d'athlé (sous la tribune). Attention aux installations extérieures en dehors du stade utilisées pour la compétition.

2.5. Utilisation d'engins personnels & marques d'élan

Les engins personnels suivants peuvent être utilisés : perches, poids, javelots, disques.
Les engins à lancer doivent être présentés pour contrôle au plus tard 60 minutes avant le début du concours au "Gerätekontrolle" (zone d'arrivée). Le jury du concours apporte les engins à lancer contrôlés sur l'emplacement du concours.
Les perches peuvent être amenés de manière autonome sur l'emplacement du concours.
L'organisateur met à disposition des marques d'élan pour le saut en longueur.

2.6. Rester dans la zone intérieure

Les accompagnants, entraîneurs ou autres fonctionnaires de société n'ont pas le droit d'accompagner les athlètes dans la zone intérieure. Ne pas respecter cette directive implique le renvoi et/ou la disqualification des athlètes.

2.7. Quitter le terrain de compétition

Après les différentes disciplines, les athlètes quittent l'emplacement de compétition en groupe sous la direction du chef de groupe.

2.8. Tenue et directives sur la publicité

Les athlètes doivent prendre le départ dans une tenue autorisée par leur société. Les directives sur la publicité de Swiss Athletics doivent être respectées (= > voir règlement sur la publicité). Aucune autre forme de publicité n'est autorisée dans la zone intérieure ou sur l'emplacement de compétition. La remise des prix fait partie de la compétition.

2.9. Appareils techniques sur le terrain de compétition

L'utilisation d'appareils pouvant être utilisés pour communiquer, écouter de la musique, regarder des vidéos ou pour photographier et filmer est interdite sur le terrain de compétition.

2.10. Remises des prix

Elles ont lieu environ 30 minutes après la fin de la dernière discipline de la catégorie. Les trois premiers se rassemblent spontanément au lieu de rassemblement (entrée au milieu de la tribune). Directives sur la tenue selon RO.

2.11. Distinctions

Les vainqueurs de catégorie reçoivent l'insigne brodé de champion "Champion 2023". Les trois premiers classés par catégorie reçoivent les médailles de championnat d'or, d'argent et de bronze ainsi qu'un petit présent de l'organisateur.

2.12. Contrôle de dopage

Des contrôles de dopage peuvent être faits aux championnats.

3. Directives techniques

3.1. Tailles des groupes

Tailles de groupes : En fonction du nombre d'inscriptions, ils comptent jusqu'à 18 athlètes au maximum et sont répartis par le NTO en collaboration avec l'entraîneur national. À partir du lundi 12 juin 2023 les groupes sont publiés sur la page d'accueil avec le numéro correspondant du groupe et les noms qui en font partie.

3.2. Hauteurs de saut (Hauteur initiale et progressions)

3.2.1. Saut en hauteur

Les hauteurs initiales peuvent être choisies librement dans la limite des progressions de 3 cm. Les hauteurs de référence sont 1.50 m et 1.80 m.

3.2.2. Saut à la perche

Catégorie	Hauteur initiale	Progression
Hommes :	3.00 m	10 cm
U20M :	2.80 m	10 cm
U18M :	2.60 m	10 cm

3.2.3. Neutralisation Saut à la perche

Au saut à la perche, le jury d'appel peut en cas de besoin décider une neutralisation.

3.3. Ordre des disciplines

L'ordre des disciplines selon IWR/RO ne peut pas être respecté dans tous les groupes ; mais au moins les premiers groupes par catégorie ont l'ordre des disciplines selon RO.

Dans le groupe 12 (U20 M) et dans le groupe 22 (U18 M), les disciplines 2 à 4 (premier jour) ou 6 à 9 (deuxième jour) sont échangées.

Dans le groupe 62 (U20 W) et dans le groupe 72 (U18 W), la discipline du poids (premier jour) est échangée avec la discipline du javelot (deuxième jour).

3.4. Divers

Après le saut à la perche, les groupes peuvent être mélangés pour le lancer du javelot, en raison d'une éventuelle élimination au saut à la perche. On évite ainsi des temps d'attente inutiles.